



Numéro 14

Été 2005

mAg 3

JOURNAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION ÉDITÉ PAR LE BUREAU DPMA A3

À LIRE DANS CE NUMÉRO :

- Edito [1] CEPSI [1] Outils pilotage LOLF [4] ACAMAP [6] Passeport électronique [8] Echanges dématérialisés des actes de gestion des EPLE [10] Assistance juridique pour les RSSI [13] Sécurité des applications en EPLE [15] Dématérialisation des demandes de casier judiciaire [17] Les logiciels libres [18] Plan national des formations des informaticiens [20] Ils arrivent...ils s'en vont [23] Brèves [23]

Éditorial de la rédaction

Tropisme d'oxymore

Le sujet de l'édito fait toujours débat au sein du comité de rédaction du mAg3. La recherche d'un thème consensuel n'est pas chose facile, l'idée de base devant inspirer le groupe. Pour ce numéro ensoleillé, elles (les idées) ont fusé.

D'un de proposer de mettre l'actualité de notre informatique en rime du type " la CEPSI fait la couverture d'un mAg3 sans rature... "

Notre talent de poète étant limité¹, d'autres eurent l'idée d'agrémenter le propos au travers de références historiques. L'épisode glorieux de Roland, occis par les Maures au col de Roncevaux, pouvait illustrer la vaillance des informaticiens. De fil en aiguille et sur la base d'une étymologie hasardeuse, le thème de l'oxymore a été finalement retenu.

Vous savez maintenant comment se construisent les éditos de votre journal préféré. Il n'est pas certain que la pertinence de cette information bouleverse l'univers de nos systèmes d'information néanmoins...

¹ Comme vous pouvez en juger...

■ ■ ■ [mAg3 ouvre ses colonnes à la CePSI

Cellule de Pilotage des Systèmes d'Information

Maryse LEBRAS, Christine CABASSU, Vincent LARROQUE]

Connaissez-vous le S3IT, Schéma Stratégique des Systèmes (S3) d'Information (I) et de Télécommunication (T)?

Certainement, si vous étiez dans ce ministère dès 1999, vous avez certainement été interviewé ou vous avez participé à des groupes de réflexion...

Le S3IT est sorti de ce travail intense et de ces riches échanges. Il a dessiné pour 2000-2002 puis pour 2002-2004 les grands chantiers stratégiques, les projets prioritaires sur un périmètre qui couvre la gestion, la pédagogie dans le secteur scolaire, l'enseignement supérieur et la recherche.

Le S3IT a aussi instauré des structures de management :

- Comité Directeur des SIT, instance de gouvernance des systèmes d'information
- Comité de Suivi qui suit le S3IT et prépare les travaux du comité directeur
- CePSI - Cellule de Pilotage des Systèmes d'Information qui a une mission de pilotage général des SI, de préparation des choix stratégiques soumis au comité directeur et de suivi des projets décidés par ce comité.

Rattachée administrativement à l'administration centrale, à la DPMA, elle joue un rôle de coordination fonctionnelle de l'ensemble des maîtrises d'ouvrage.

Ces structures se sont mises en place dès 2000 et la CePSI, en veille en 2003 et 2004 en raison du départ de ses animateurs, a été réactivée depuis le 1er janvier 2005 avec la nomination de sa responsable, Maryse LE BRAS et de ses 2 collaborateurs, Christine CABASSU et Vincent LARROQUE.

[suite de l'éditorial en page 2]

Donc, l'accroche retenue a été de travailler sur les rapprochements contradictoires. En réfléchissant sur la surveillance des salles informatiques pour la période estivale, plusieurs hypothèses de travail furent émises : **une canicule fraîche** comme en 2004 ou à l'instar de 2003, **une tiédeur étouffante** ? Quoiqu'il en soit, les climatisations devront faire l'objet d'une surveillance accrue pour protéger la puissance de calcul de notre SI.

L'oxymoron doit être dosé, cela va de soi. Evitons les assertions risquées ou prématurées telles que " **une informatique sans bug** " ou " **l'Internet sécurisé** ".

Dosons donc :

Une cellule ouverte

La Cepsi a réservé les primeurs de sa communication à **mAg3**. La cellule, ainsi reconstituée, a trouvé ses marques et a déjà démontré sa valeur notamment sur le dossier " SI RH " et dans les prémices de l'actualisation du S3IT.

Les risques de la sécurité

mAg3 ouvre régulièrement ses colonnes à l'actualité de la sécurité des SI. C'est encore le cas dans ce numéro avec 2 articles sur le thème.

Le logiciel libre

Le terme a fait débat en comité de rédaction à la lecture de l'article publié. La question posée était de savoir si l'expression n'était pas en soi une oxymore ...

Vous trouverez également dans ce **méli-mélo ordonné** qu'est ce n° 14 de **mAg3** de quoi occuper les moments libres de vos vacances studieuses ...

Hâtez-vous tranquillement de le parcourir.

Bonnes vacances.

... mAg3 ouvre ses colonnes à la CePSI

Très vite, la CePSI a dû instruire le dossier très important et sensible de la problématique induite par la rénovation du " SIRH- Système d'Information de Ressources Humaines ", au cœur des SIT (EPP, AGORA, AGAPE...). Quand on sait que 95% du budget de notre ministère est consacré à la masse salariale des 1 300 000 agents qui oeuvrent dans les écoles, les établissements d'enseignement, les structures de recherche, les administrations des services académiques, de l'administration centrale, le dossier s'avère effectivement prioritaire.

L'objet de l'étude était de définir l'opportunité de participer aux travaux conduits par l'ADAE " Agence de Développement de l'Administration Electronique " pour l'acquisition d'un "noyau SIRH progiciel" commun à l'ensemble des ministères. La spécificité du ministère, en particulier sur l'intégration dans son SIRH du processus de préparation de rentrée (SIERH, " E " pour gestion des Emplois) ne permet pas d'intégrer le progiciel retenu mais l'engagement est pris de se conformer aux référentiels fonctions publiques qui permettront d'alimenter l'infocentre interministériel.

Le comité directeur des SIT a décidé d'actualiser le S3IT pour la période 2005-2008. Les travaux coordonnés par la CePSI ont démarré par la phase d'état des lieux et le bilan des projets. Le S3IT nouveau devrait être publié en février 2006.

Pour en savoir davantage, vous pouvez contacter la CePSI :

au 01 55 55 32 33 ou par mel: cepsi@education.gouv.fr.

et à partir de la rentrée, toutes les informations seront disponibles sur le site S3IT actualisé de Pleiade.



... MAG3 ouvre ses colonnes à la CePSI

[MAG3 ouvre ses colonnes à la CePSI]

Comité directeur
Président :
Directeur du cabinet du ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Membres des cabinets des ministres
Participants :
Doyen de l'IGEN
Chef du service de l'IGAENR
Haut fonctionnaire à la défense
Directeur de la technologie
Directeur de la recherche
Directeur de l'enseignement supérieur
Directeur de l'enseignement scolaire
Directeur de l'évaluation et de la prospective
Directeur des personnels enseignants
Directeur de l'encadrement
Directeur des affaires financières
Directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration
Directeur des affaires juridiques
Directeur des relations internationales et de la coopération
Délégué à la communication
Directeur du centre national de documentation pédagogique
Vice-président de la conférence des présidents d'université
Recteur de l'académie d'Amiens
Recteur de l'académie de Lille
Recteur de l'académie de Montpellier
Recteur de l'académie de Nice
Recteur de l'académie de Toulouse
Recteur de l'académie de Versailles
Cellule de pilotage des systèmes d'information

Comité de suivi
Président :
Directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration
Représentants des structures :
IGEN
IGAENR
Haut fonctionnaire à la défense
Directeur de la technologie
Directeur de la recherche
Directeur de l'enseignement supérieur
Directeur de l'enseignement scolaire
Directeur de l'évaluation et de la prospective
Directeur des personnels enseignants
Directeur de l'encadrement
Directeur des affaires financières
Directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration
Directeur des personnels, de la modernisation et de l'administration
Délégation à la communication
Centre national de documentation pédagogique
Conférence des présidents d'université
Secrétaire général de l'académie de Limoges
Secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours
Directeur des ressources humaines de l'académie d'Aix-Marseille
Secrétaire générale adjointe de l'académie de Besançon
Inspecteur d'académie - DSDEN de l'Orne
Inspecteur d'académie - DSDEN de la Savoie
Secrétaire général de l'université de Poitiers
Contrôleur de gestion de l'académie de Rennes
CTICE de l'académie d'Amiens
Chef de CATI de l'académie de Bordeaux
Cellule de pilotage des systèmes d'information

■ ■ ■ [Outils de pilotage LOLF

Un outil de pilotage pour le suivi des dépenses de personnel

Thierry AUBIN
DPMA A3]

Contexte

Les expérimentations LOLF menées depuis le 1er janvier 2004 avec les académies de Bordeaux et de Rennes puis depuis le début de cette année avec l'ensemble des académies sur le programme du 1er degré et quelques établissements d'enseignement supérieur ont fait apparaître la nécessité de disposer d'un outil de suivi et de pilotage dans le domaine des dépenses de personnel.

Sur la base des travaux engagés notamment par l'académie de Bordeaux sur l'analyse des données des bulletins de salaires, un groupe de travail s'est constitué autour de la maîtrise d'ouvrage (DAF), de la maîtrise d'œuvre (DPMA) et de huit académies en septembre 2004. Pour l'essentiel ce groupe est composé de contrôleurs de gestion et d'informaticiens.

Objectifs

Le groupe a proposé la création d'un outil de pilotage partagé par l'ensemble des académies et l'administration centrale permettant :

- le suivi des dépenses en exécution,
- la construction des prévisions de dépenses pour l'année à venir (n+1) à partir du constat de l'année en cours et de l'année précédente (n et n-1),
- la réalisation des simulations en intégrant des hypothèses et/ou des données prévisionnelles,
- la détermination des coûts moyens pour une population donnée.

Un projet découpé en 4 lots

Le premier lot concerne le suivi des dépenses académiques en exécution constitué d'une part à partir des données récupérées de la base KHEOPS et de la base BSCUM (bulletins de salaire) [partie A] et d'autre part des données issues des SIRH (Système d'information des ressources humaines) et du CNE [partie B]. Le deuxième lot permettra le suivi national des dépenses en exécution par la constitution d'une base de pilotage nationale consolidée à partir des données agrégées des différentes bases académiques. Le troisième lot portera sur la mise à disposition d'outils de prévision des dépenses académiques. Enfin le quatrième et dernier lot proposera des requêtes de simulation.

Le PIAD au cœur du dispositif

Sur le plan technique, le développement de cet outil s'appuie sur l'infrastructure technique et logicielle mise en place par le pôle de compétences de Bordeaux (PIAD). < cf. Schéma de l'infrastructure technique du PIAD > Du point de vue méthodologique, un espace académique est initié par la création d'une base de pilotage pour chaque académie et hébergée par le PIAD. Elle est destinée à recueillir des données issues de plusieurs applications nationales telles que KHEOPS, BSCUM (bulletins de salaires), le CNE, les SIRH et les bases relais.

Déploiement et fonctionnement du produit

Le déploiement en académie du premier lot de l'outil de pilotage LOLF est aujourd'hui réalisé.

Il s'appuie conjointement sur une infrastructure technique et sur 3 phases de flux < cf. Schéma de déploiement de l'outil de pilotage LOLF >. Le flux d'alimentation permet mensuellement " d'aspirer " (de copier) les données des bases nationales concernées à partir des serveurs académiques (rectorat et inspections d'académie). Une application spécifique est proposée par l'équipe nationale de développement décisionnel de Lille pour réaliser et automatiser cette opération. Le flux d'exploitation repose sur l'outil de décisionnel ETL (Extract - Transform - Load). Pour simplifier il s'agit de " déposer " les données récupérées des bases nationales sur les serveurs du PIAD après toute une série de " formatages " spécifiques. Cette opération permet de constituer la base de pilotage académique, dans le langage " barbare " du décisionnel on parle alors d'entrepôts de données (DataWarehouse) et de magasins de données orientés métiers (DataMarts). Enfin, le flux de restitution permet aux contrôleurs de gestion ou aux décideurs des académies d'éditer des tableaux ou états de restitution à travers un serveur Business Objects Web intelligence (WEBi). Ce serveur, hébergé actuellement au PIAD utilise les données issues de la base de pilotage académique. En fonction de la quantité et qualité des flux constatées, ce serveur peut aussi être positionné en académie. Pour faciliter l'usage de cet outil, des modèles de tableaux de restitution sont proposés par l'équipe nationale de développement décisionnel de Lille.

... Outils de pilotage LOLF

Calendrier de mise à disposition

Le premier lot " partie A " permet le suivi des dépenses de personnels par le rapprochement et l'analyse des données issues des bases nationales KHEOPS et BSCUM (bulletin de salaire). Aujourd'hui vingt-cinq académies utilisent cet outil. L'intégration des académies extra métropolitaines (DOM) est en cours.

La " partie B " du premier lot est en cours de développement et devrait être livrée au cours du dernier trimestre 2005. Elle proposera le suivi :

- de la dépense par action et par corps,
- de la dépense par programme et catégorie d'emploi,
- de la dépense par discipline d'affectation,
- de la dépense par action, grade et élément de rémunération,
- du coût moyen par grade, par nature de support et par catégorie d'établissement.

Les lots 2, 3 et 4 seront progressivement disponibles à l'horizon 2006.

Formation et accompagnement

Pour accompagner le déploiement de l'outil, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ont proposé un cycle complet de formation. La journée de présentation fonctionnelle du 24 mars a réuni plus de 80 personnes (Directions du Ministère et les Académies). La formation aux outils du décisionnel à destination des correspondants techniques informatiques et des contrôleurs de gestion prendra fin au mois de juin 2005. Parallèlement, les formations aux outils de gestion du Système de Gestion des Bases de Données - DB2 se sont déroulées en avril et mai 2005. Des formations spécifiques au logiciel Business Object Webi seront proposées à partir du dernier trimestre 2005.

Qui fait quoi ?:

- La Direction des Affaires Financières est la maîtrise d'ouvrage (MOA). Elle assure aussi l'assistance fonctionnelle du produit.

- La Direction des Personnels, de la Modernisation et de l'Administration est la maîtrise d'œuvre (MOE)
- Le bureau des applications nationales (dpma-a1) pilote le projet. Le bureau des études techniques (dpma-a3) définit l'infrastructure technique et les missions du pôle de compétences décisionnel de Bordeaux (PIAD)
- Le PIAD déploie et héberge l'outil de pilotage LOLF. Il assure la formation et l'assistance technique du produit.
- L'équipe nationale de développement décisionnel de Lille, pilotée par le bureau dpma-a1, assure la partie développement de l'outil de pilotage et des tableaux de restitution.
- Des contrôleurs de gestion et des informaticiens des académies d'Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Orléans-Tours, Paris, Rennes, Strasbourg et Versailles participent aux travaux du groupe de travail.

Qui contacter :

- Christophe Pasquier : responsable du PIAD (christophe.pasquier@ac-bordeaux.fr)
- Michel Geneix : chef de projet national décisionnel Bureau dpma-a1 (michel.geneix@education.gouv.fr)
- Thierry Aubin : pilotage du pôle décisionnel - Bureau dpma-a3 (thierry.aubin@education.gouv.fr)

Pour rédiger cet article ont été abondamment utilisés les supports de présentation rédigés par Ghislaine Maréchal (bureau des applications nationales) et les informaticiens du PIAD (Christophe Pasquier et Erwan de Coatpont). Ces documents sont disponibles sur le site internet du PIAD [<http://piad.in.ac-bordeaux.fr>]

La disponibilité en temps réel des applications webs

Laurent LE PRIEUR

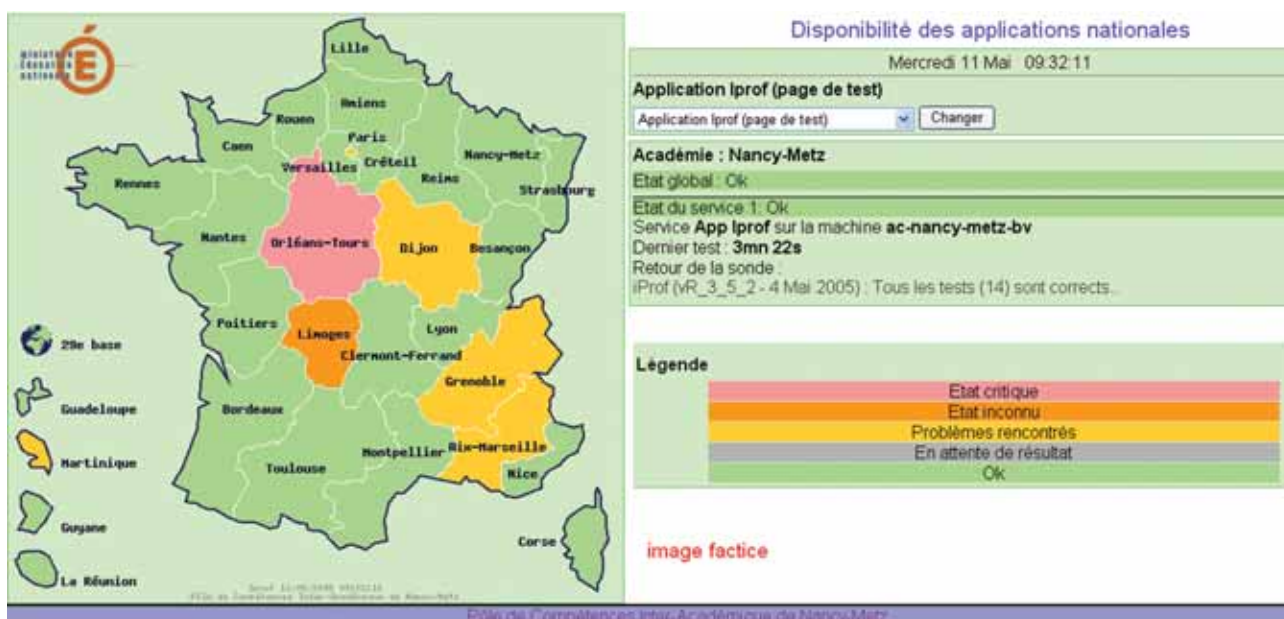
Pôle de Compétences de Nancy Metz]

La disponibilité est un enjeu majeur pour renforcer la qualité de service de l'utilisateur. Donner la possibilité aux maîtrises d'ouvrage et aux maîtrises d'œuvre d'avoir une vision synthétique de la disponibilité des applications était un défi qu'il convenait de relever. Acamap est l'outil de mesure qui se propose de répondre à ce besoin.

Ce projet a pour objectif d'élaborer le tableau de bord de la disponibilité des applications dans une vision nationale en temps réel. Il permet ainsi à tous les acteurs (directions, services...) d'avoir le bon niveau d'information notamment pour les "grandes campagnes de gestion".

Le premier travail a consisté à intégrer une sonde au sein de toutes les applications qui permet de collecter les informations de disponibilité. Parallèlement, le pôle a mis à disposition des centres informatiques la fonctionnalité d'analyse des éléments collectés à partir du serveur RacVision. Les premières sondes ont été réalisées avec l'équipe de Toulouse sur les applications IPROF et BV.

La mise en place du tableau de bord s'appuie sur les briques existantes de RACVISION afin de proposer des vues orientées tableau de bord. Cela s'est traduit par la mise à disposition d'une carte des académies (ACAMAP) montrant l'état instantané par



application de différents indicateurs techniques. Ces états donnent une indication visuelle sur la qualité de service rendu aux utilisateurs.

La maquette présentée lors du séminaire Tendances de l'informatique a suscité un grand intérêt notamment avec la possibilité de faire afficher la version de l'application et donc d'en connaître l'état de déploiement.

Passer de la maquette à la mise en production...

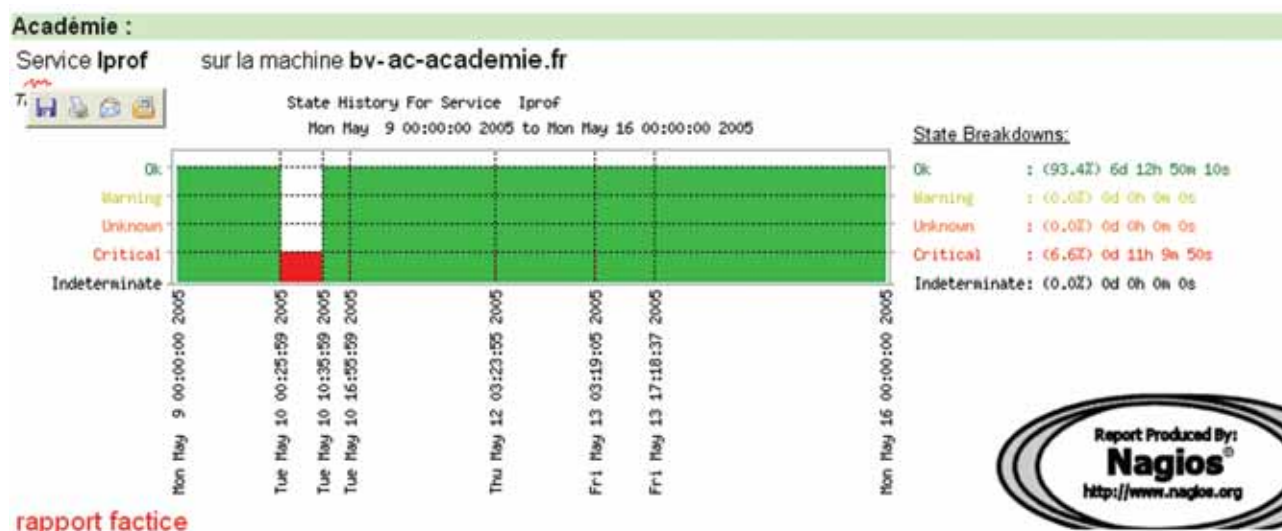
Un service dédié a été placé au sein de l'académie virtuelle (infrastructure isolée de l'exploitation de l'académie de Nancy-Metz). Le dispositif sonde à intervalle régulier (toutes les 5 minutes) les différentes pages de tests.

Les modalités d'accès aux applications se font via Internet (pas par le réseau RACINE) afin d'interroger les pages de tests au travers des moyens d'accès d'un utilisateur " grand public ".

... ACAMAP

La disponibilité en temps réel des applications webs

Production de rapports de disponibilité... et de la difficulté d'interprétation des résultats.



rapport factice

L'outil permet de produire des rapports de disponibilité.

La disponibilité est mesurée automatiquement depuis Nancy. Des effets de bord comme les pannes Renater ou de réseau régional peuvent laisser apparaître une indisponibilité de l'application même si celle-ci était tout de même accessible pour les utilisateurs finaux en académie alors même que le problème vient de l'outil de mesures.

Une des prochaines pistes à l'étude pour gommer cette difficulté est la possibilité de corréliser chaque test d'application avec deux indicateurs supplémentaires l'accessibilité du routeur d'entrée de site et le test d'un service générique (type google) afin d'avoir une mesure de disponibilité du réseau au plus près de chaque académie.

Pour faciliter l'interprétation des mesures, une notice d'avertissement sera insérée sur chaque rapport d'une application ainsi que la disponibilité mesurée du réseau (par exemple : test de ping sur routeur d'entrée de site).

Chaque académie peut également produire un rapport par application en utilisant le serveur RACVISION local dès lors que le script d'analyse est mis en place et que l'outil est paramétré pour chaque page de test.

Le cahier des charges pour les développeurs et le script d'analyse pour les équipes systèmes & réseaux sont disponibles dans la rubrique RACVISION / PAGE DE TESTS

Cette réalisation est visible sur <http://pole.in.ac-nancy-metz.fr> rubrique ACAMAP.

■ ■ ■ [Passeport électronique

Alexandre GUYOT - François GILLES

DPMA A3]

Le passeport électronique a été créé, dans notre système d'information, suite à la demande de la maîtrise d'ouvrage du système d'information du 1er degré, la DESCO, pour la base élève du 1er degré. En effet, cette application étant ouverte sur internet, la DESCO a estimé que l'utilisation du protocole https (protocole basé sur le http, permettant de crypter les données entre le poste client et le serveur) n'était pas suffisante pour garantir l'intégrité des informations échangées grâce à cette application. Il a donc été décidé de proposer un moyen d'authentification forte, basé sur les principes de la signature électronique, que nous appelons "Passeport Electronique".

Le passeport électronique en détail

Un passeport électronique est en fait un dispositif cryptographique externe, contenant un certificat électronique permettant de prouver l'identité de la structure l'utilisant.

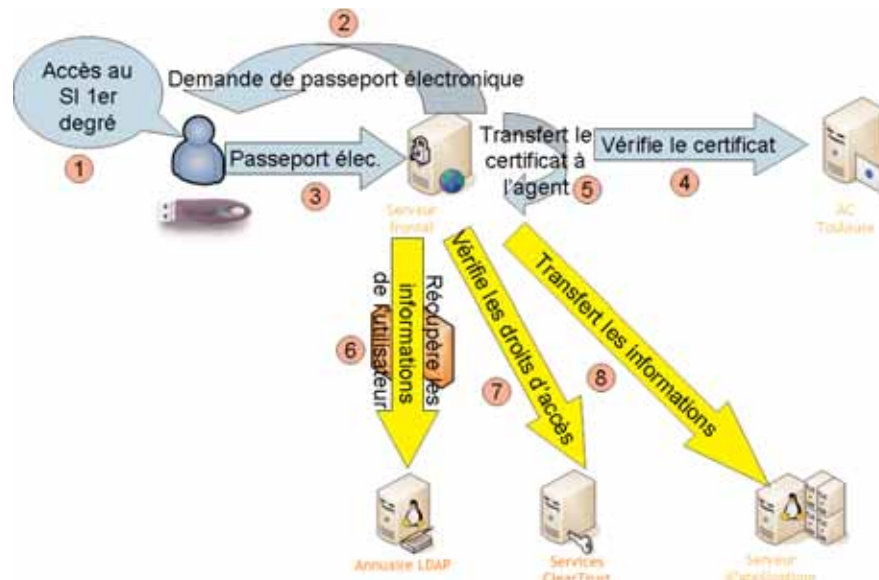
Ce passeport électronique permet par conséquent de réaliser une authentification, dans le cadre du SI du 1er degré, en SSLV3, côté serveur et côté client. Cette authentification, dite forte, est alors propagée à l'application accédée grâce aux mécanismes internes de la solution RSA ClearTrust. Il est alors possible d'offrir à l'application un meilleur niveau de sécurité que celui offert par une authentification par login/mot de passe.

Une chaîne de production nationale

La production des passeports se fait de manière centralisée pour toute l'éducation nationale, au sein du pôle de compétences de l'académie d'Orléans-Tours. Il s'agit ici d'une production en masse, permettant, au fur et à mesure de la montée en puissance de cette chaîne, d'absorber le plus rapidement possible les demandes de passeports. Cette solution permet également d'affranchir les équipes des académies de tous les soucis techniques qui peuvent être rencontrés lors de la création de ces passeports électroniques.

Une organisation à mettre en place

Le déploiement des passeports électroniques s'appuie d'abord sur une organisation qui doit être mise en place dans chaque académie.



... Passeport électronique

A ce titre, plusieurs acteurs sont à nommer :

- l'officier de sécurité, généralement le RSSI, qui a vocation à superviser la bonne mise en place du passeport électronique
- le valideur, généralement le responsable du CDTI
- le porteur, l'utilisateur du passeport électronique

La production

La création des passeports électroniques ne peut se faire que si certaines pré-conditions sont remplies. Tout d'abord, il faut que l'organisation précédemment citée soit mise en place. Ensuite, il faut émettre une demande auprès du pôle de compétences de l'académie d'Orléans-Tours. La demande est alors traitée dans les meilleurs délais, et les passeports électroniques sont envoyés par courrier, sous enveloppe, au valideur de l'académie, qui devra s'occuper de mettre en place le face à face avec l'utilisateur. Durant cette opération, la charte du porteur de passeport électronique devra être remplie, et le porteur sensibilisé à l'importance du passeport. Il faut noter que le code PIN du passeport doit être personnalisé par le porteur dans les plus brefs délais.

Un déploiement simplifié : l'application mire

La facilité de déploiement sur le poste client est un des facteurs clés de la réussite d'un tel projet. En effet, pour pouvoir utiliser le passeport électronique, il est nécessaire d'installer un driver sur le poste client. Dans le but d'automatiser le plus possible cette étape, une application web, l'application mire, a été développée (<http://be1d.orion.education.fr/mire/>). Cette application permet d'installer le bon driver en fonction du système d'exploitation du client et également de valider sa bonne installation. Un certain nombre de statistiques sont par conséquent disponibles pour connaître le niveau et la qualité de déploiement des passeports.

Une expérimentation avant une généralisation

Une expérimentation est actuellement en cours, toujours dans le cadre du 1er degré, sur la base d'écoles ou mairies volontaires. Cela permet de tester avec les utilisateurs finaux l'utilisation du passeport électronique. Il faut noter ici qu'un bilan est prévu courant septembre pour décider ou non de la validité de l'offre technique. La période de tests va également permettre de qualifier d'autres supports cryptographiques (tels que des lecteurs de carte à puce sur port USB) dans une perspective de déploiement en masse.

Un marché à mettre en place

Le retour d'expérience permettra de réaliser un cahier des charges le plus complet possible. Ce marché couvrira, à priori, la fourniture de supports cryptographiques personnalisés dans une chaîne de production possédée par le futur titulaire. Le principe du passeport électronique sera alors généralisé pour proposer, entre autres, des moyens d'authentification forte, pour d'autres applications que le SI du 1er degré.

[Echanges dématérialisés des actes de gestion des EPLE

François Gilles et Thierry Aubin

DPMA A3]

Un projet de télétransmissions et d'échanges de documents est lancé dans le département des Yvelines. Mené dans le cadre de la modernisation de l'administration et du développement de l'administration électronique, ce projet a pour objectif de simplifier la transmission des pièces issues des délibérations des conseils d'administration de l'EPLÉ à ses trois tutelles.

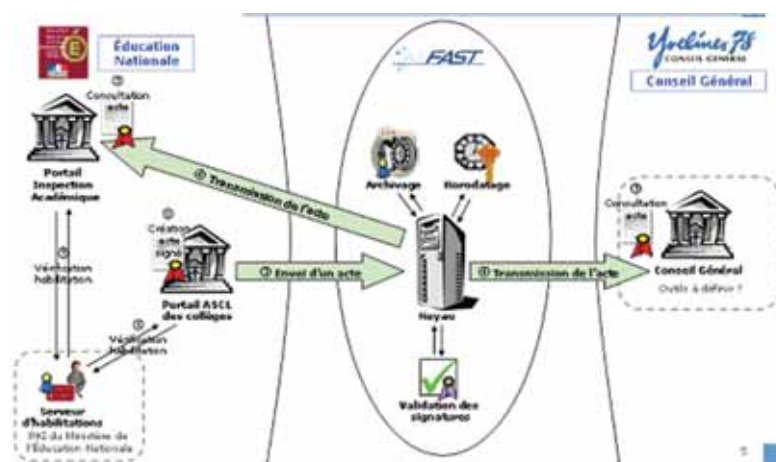
Outre la dématérialisation des procédures, il s'agit aussi d'accélérer les délais de transmission des délibérations, de respecter les délais légaux, de sécuriser les échanges et...réduire le flux de papier !

Cet article vous propose de découvrir le projet en cours dans le département des Yvelines sur la base d'un partenariat entre l'éducation nationale, le conseil général des Yvelines et la Caisse des dépôts et consignation.

Publié dans un encart, un éclairage vous est proposé sur la procédure actuelle (non dématérialisée).

L'objectif fonctionnel du projet est de permettre la transmission et les échanges de documents légaux entre les autorités de contrôle et, dans le cadre de l'expérimentation, de 5 collèges du département des Yvelines. La télétransmission des actes se fait depuis les collèges vers l'inspection académique et vers le conseil général 78 (optionnellement vers la préfecture).

Le schéma technique ci-dessous précise l'architecture retenue, les étapes fonctionnelles et le rôle des principaux partenaires. Le ministère de l'éducation nationale apporte son expertise reconnue en matière d'authentification forte, de solutions d'hébergement et sur un socle technologique modernisé des collèges expérimentateurs (accès haut débit, réseau Agriates...). La Caisse des dépôts et Consignation à travers sa solution logicielle de workflow "FAST" (Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel) apportera la brique nécessaire garantissant l'interopérabilité entre les collectivités et notre ministère. C'est une infrastructure de confiance spécialisée dans l'envoi d'actes administratifs utilisée par de nombreux conseils généraux pour la transmission sécurisée des actes d'identité sous l'appellation "ACTES". Enfin le conseil général des Yvelines apporte son expérience et son expertise en matière de normalisation et classification des actes.



... Echanges dématérialisés des actes de gestion des EPLE

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel retenu prévoit le début de l'expérimentation au début de l'année 2006. Les six mois nous séparant de cette échéance seront mis à profit pour valider les normes métiers, classification des actes, réalisation des maquettes, développements des portails ainsi que la traditionnelle phase de recette et test de déploiement sans omettre la nécessaire formation des utilisateurs

Qui fait quoi ?

- Le ministère de l'éducation nationale apporte sa solution de PKI et son infrastructure réseau
- L'inspection académique et les collèges expérimentent le projet.
- Le conseil général des Yvelines élabore et rédige la norme métier et expérimente le projet.
- La Caisse des Dépôts et Consignation (FAST) apporte sa solution logicielle, d'hébergement et de preuve de la transaction.

Qui contacter :

Inspection académique des Yvelines :

Sylviane Pasinetti : chef du centre informatique départemental des Yvelines [sylviane.pasinetti@ac-versailles.fr]

Ministère de l'éducation nationale :

François Gilles : expert technique au sein du bureau des études techniques (dpma-a3) [francois.gilles@education.gouv.fr]

Rappel sur la procédure actuelle (avant dématérialisation) :

Le contrôle de légalité s'exerce sur l'ensemble des délibérations du conseil d'administration ou des actes du chef d'établissement (contrat, convention, marché, etc.) pour vérifier leur conformité avec les textes réglementaires en vigueur ou leur cohérence avec les objectifs et orientations de l'autorité de contrôle, en fonction des domaines de compétences respectifs.

Selon le domaine de compétences, deux niveaux de contrôle sont imposés :

Domaine pédagogique et éducatif :

La délibération est obligatoirement contrôlée par l'autorité académique (Inspection Académique pour les collèges)

Pour les autres domaines :

Un double contrôle conjoint est prévu. Il s'agit d'un régime de contrôle de légalité dérogatoire. En effet, pour être exécutoires, les actes doivent être simultanément soumis au Préfet et à l'Inspection Académique. Depuis la publication du décret d'août 2004 le contrôle de légalité ne concerne plus la collectivité de rattachement (conseil général).

Les procédures budgétaires sont plus complexes, dans la mesure où peuvent intervenir ensemble ou successivement la collectivité territoriale, l'autorité académique (Inspection académique), le préfet et la Chambre Régionale des Comptes, à la demande des deux précédents.

Délais

Chaque autorité dispose de délais de traitements des délibérations ou actes à partir desquels ceux-ci deviennent exécutoires. Le tableau ci-dessous présente le délai afférent à chaque autorité de contrôle.

Autorité de contrôle	Délais	Type de contrôle
Conseil Général	Deux semaines ou un mois (décisions budgétaires)	Pour information
Inspection Académique	Deux semaines ou un mois (décisions budgétaires)	A priori
Préfecture	Deux mois	A posteriori



... Echanges dématérialisés des actes de gestion des EPLE

Au bout du délai de quinze jours ou un mois suivant le dernier accusé de réception, la délibération ou l'acte est exécutoire, ce délai pouvant être diminué par un accord conjoint notifié par les autorités de contrôle. Il s'agit donc d'un contrôle a priori. Le préfet dispose-lui d'un contrôle a posteriori. Il peut intervenir dans un délai de deux mois.

Les différents acteurs concernés :

Le conseil d'administration du collège et le chef d'établissement

Le chef d'établissement signe des actes (contrats, conventions, marchés, etc.), documents qui sont soumis au contrôle de légalité.

L'inspection académique des Yvelines

Par délégation du contrôle précédemment exercé par le préfet, les services de l'inspection académique vérifient l'ensemble des délibérations. Deux services se partagent actuellement la réalisation de ce travail. Ils gèrent chacun un aspect du contrôle de légalité (finances, logements de fonction et pédagogie). Le délai imposé pour le contrôle, varie de quinze jours à un mois.

Dans le cas spécifique du département des Yvelines, le préfet a délégué son contrôle de légalité à l'Inspecteur d'Académie. Il n'y a donc que deux autorités de contrôle qui reçoivent les décisions des collègues.

Le conseil général des Yvelines

Depuis la publication du décret d'août 2004 modifiant le dispositif de contrôle de légalité pour les EPLE, les conseils généraux ne sont plus acteurs du contrôle. Avant cette date, le service Gestion des Collèges et Interventions Scolaires, au sein de la Direction de l'Enseignement de la Culture et des Sports (D.E.C.S.) assurait le contrôle de gestion. Il disposait du même délai (15 jours ou 1 mois) pour effectuer ce contrôle. Il portait essentiellement sur des délibérations à caractère financier ou la gestion des logements de fonction. Dans le cadre du présent projet, le conseil général des Yvelines est destinataire à titre d'information des actes de gestion des collèges expérimentateurs.

La préfecture.

Ce sont les services du contrôle de légalité qui effectuent le contrôle a posteriori qui porte sur les aspects réglementaires des délibérations. Ils disposent d'un délai de deux mois pour accepter ou déférer au tribunal administratif la délibération.

Les actes et délibérations soumis au contrôle de légalité

- Ceux relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative
- Ceux qui ne recouvrent pas ce caractère pédagogique et éducatif (incidence financière, affectation des logements de fonction) :
 - . Les délibérations prises par le conseil d'administration sur les marchés publics ou le fonctionnement de l'établissement,
 - . Les actes pris par le chef d'établissement sur les marchés
 - . Les actes pris par le chef d'établissement sur des domaines divers qui ne sont pas les marchés

■ ■ ■ [Une assistance juridique pour les RSSI en collaboration avec le cabinet d'avocats Alain Bensoussan Ubi societas, ibi lex (Où il y a société, il y a loi) ...

Cabinet d'avocat Alain BENSOUSSAN
Paola LOGLI, académie d'Aix-Marseille]

Si les réglementations en matière d'usage des TIC en général et d'internet en particulier, étaient encore peu abondantes avant 2003, au cours de l'année 2004, le législateur a parfaitement rattrapé son retard promulguant ou modifiant pas moins de quatre lois en l'espace e la même année (LCEN, I&L, LSQ, PERBEN 2). Dès lors, il devenait de plus en plus difficile de pouvoir mettre en application ou de faire respecter ces nouvelles dispositions sans l'assistance de spécialistes du droit de l'informatique.

En effet, dans un contexte de développement massif des technologies de l'information et de la communication au sein des services et des établissements, et du lot de réglementations associées, les RSSI sont parfois amené à s'interroger sur le cadre juridique qui régit leur activité mais également sur la nature et l'étendue de leurs propres responsabilités notamment en matière de lutte contre la cybercriminalité.

Plus que jamais, les RSSI sont en première ligne pour agir et réagir face aux attaques des pirates.

Des obligations légales particulières telles que la protection des mineurs vis-à-vis de la pedo pornographie, la protection de la propriété intellectuelle aux obligations légales générales (protection des systèmes informatiques, obligation de sécurité physique et logique, protection de la vie privée des agents etc.), les facteurs de risque et les responsabilités à considérer sont nombreux et multiformes.

C'est pourquoi, un nouveau service " Assistance juridique " , est mis en place à l'adresse des personnels exerçant des responsabilités dans le domaine de la sécurité.

Ouvert principalement aux RSSI, au Pôle de compétence SSI et à la direction opérationnelle que constitue la DPMA, ce service s'appuie sur une prestation proposée par le cabinet d'avocats Alain Bensoussan en coordination avec la sous direction du pilotage de l'informatique académique et le pôle de compétences SSI d'Aix-Marseille.

Ce dispositif devra aider à établir un langage commun sur le sujet de la sécurité des systèmes d'information et la juridiction qui la supporte. En particulier :

- développer les connaissances sur les problématiques juridiques liées au contexte SSI ;
- aider les ayants droits à la prise en charge et au traitement des incidents et sinistres SSI ;
- apporter des réponses complètes et synthétiques aux interrogations SSI quotidiennes ;
- aider à la mise en œuvre d'une politique globale et circonstancielle de sécurité ;
- analyser des informations d'aide au pilotage.

Les enjeux sont multiples et diversifiés, avec des périmètres et des contenus pas toujours clairs pour les " non juristes ". Notre vocabulaire a désormais incorporé les mots " accès frauduleux, maintien frauduleux, altération ou entrave au fonctionnement du système, altération des données, fournitures des moyens de l'infraction, gestion des preuves, hébergement, notices légales, ... ".



... Une assistance juridique pour les RSSI en collaboration avec le cabinet d'avocats Alain Bensoussan

Mais, en cas de violation reconnue, quel doit être le périmètre de réaction ? Quelle limite, quel comportement adopter, au delà de l'activation immédiate de la chaîne d'alerte MENESR ? Quelles sont les bonnes postures à adopter ?

L'ouverture du SI du MEN à des nouvelles catégories d'utilisateur (parents, élèves, étudiants, collectivités, ...) oblige les acteurs de la SSI à une compréhension et interprétation encore plus fine de l'aspect juridique.

Au travers ce service, les experts du cabinet Alain Bensoussan sont disponibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Une permanence est organisée durant les heures ouvrées et un avocat reste joignable les week-ends et pendant la nuit.

Cette formule d'assistance téléphonique repose sur le principe d'une réponse immédiate, la question appelant une réponse simple pour des avocats spécialisés dans le domaine concerné. Si lors de l'entretien, un délai s'avère nécessaire, il sera déterminé d'un commun accord.

L'assistance téléphonique est effectuée à partir de demandes courtes et précises. En cas de besoin, des échanges par e-mail ou télécopie peuvent s'opérer, afin d'harmoniser les bases documentaires sur lesquelles les deux parties travailleront. En charge de la collecte voire de l'anonymisation des réponses pour les cas les plus sensibles, le pôle SSI d'Aix-Marseille sera systématiquement destinataire des expertises et/ou réponses du cabinet : l'ensemble devant être restitué dans une FAQ consultable sur le site <http://ssi.in.ac-aix-marseille.fr>

Par ailleurs, une lettre hebdomadaire de veille juridique publiée et diffusée par email par le cabinet Alain. Bensoussan, devrait permettre d'informer les RSSI des dernières actualités juridiques informatiques avec des préconisations d'actions pour le MENESR.

Une note d'organisation concernant cette prestation d'assistance du cabinet Alain Bensoussan est publiée par la DPMA.

Fondé en 1978 par Alain Bensoussan, avocat à la Cour d'appel de Paris, ce cabinet est certifié ISO 9001 : 2000 pour le "conseil et le contentieux dans le domaine du droit des technologies avancées, notamment droit de l'informatique et des télécommunications". Pour toutes informations complémentaires sur le cabinet d'avocats Alain Bensoussan :

<http://www.alain-bensoussan.com/>

ALAIN BENSOUSSAN

—  —
AVOCATS

■ ■ ■ [Sécurité des applications en EPLE]

Cédric FOLL, académie de Rouen
Didier MARTIN, académie de Nice
Mahfoud BARADI, DPMA A3]

" Qu'est-ce que tu fais ?

Je me connecte à l'ordinateur du lycée. Ils changent le mot de passe toutes les deux semaines, mais je sais où ils le cachent. Ce sont tes notes ?!

Ouais.

Je méritais mieux que zero, non ?"

" Wargame " Film réalisé en 1983

La démocratisation des réseaux informatiques a permis de simplifier certaines procédures dans les établissements scolaires, telles, la saisie des notes, la gestion des absences, etc. Aujourd'hui, Il est en effet techniquement possible pour un professeur, disposant d'une connexion internet à son domicile, de saisir les notes de ses élèves à distance, et pour les parents de les consulter depuis leur domicile, via un simple navigateur. Plusieurs sociétés commerciales ont développé de tels outils et ont entrepris de démarcher les établissements scolaires. Il a été décidé, à Rouen, suite à des demandes d'installation récurrentes de ce type de logiciels, émanant d'établissements scolaires de l'académie, de tester la sécurité du plus populaire de ces logiciels.

De fait, les exigences de sécurité d'un tel produit sont assez critiques. Si le logiciel présente des failles pouvant conduire un élève, via une connexion Internet à modifier ses propres notes, les conséquences pour l'institution peuvent être graves. Or, en étudiant la sécurité du produit, nous avons découvert de nombreuses failles permettant à une personne non autorisée de modifier n'importe quelle note!

L'éditeur, contacté directement, a apporté de nombreux correctifs à ces failles dans les semaines ayant suivi. Les RSSI des académies ont été alertés afin qu'ils préviennent les établissements de la présence de failles nécessitant une mise à jour du logiciel.

Suite à ce premier audit de logiciel, la DPMA-A3 a décidé de créer un groupe de travail chargé de veiller à la sécurité des applications distribuées dans les établissements scolaires. Ce groupe de travail est composé de l'Académie de Rouen (audit technique), du pôle de sécurité d'Aix Marseille (étude EBIOS, voir encadré), de la DPMA-A3 (coordination et lien avec les éditeurs), du pôle réseau de Clermont-Ferrand, de l'équipe EOLE de Dijon et de l'académie de Limoges.

Les objectifs de ce groupe de travail sont les suivants:

- Recenser les applications sensibles en établissement scolaire.
- Définir une méthodologie d'évaluation permettant une analyse homogène des produits.
- Rédiger, à l'intention des éditeurs de logiciels, une liste de recommandations et d'exigences en matière de sécurité.
- Faire un audit de sécurité de ces logiciels.
- Alerter les éditeurs sur les problèmes rencontrés afin qu'ils puissent proposer des solutions.
- Formuler des recommandations à l'intention des RSSI des différentes académies.

A ce jour des audits de vulnérabilité ont été réalisés sur les deux logiciels les plus répandus dans les établissements scolaires du second degré.

Les audits ont montré de très graves problèmes en matière de sécurité pour les deux logiciels pouvant permettre à un utilisateur mal intentionné (par exemple un élève désireux de revoir à la hausse sa moyenne) de modifier n'importe quelle donnée sans connaître les mots de passe (cf captures d'écran montrant l'exploitation de la faille sur un des 2 produits).

Certaines de ces failles ne nécessitaient pas un niveau de technicité important pour être exploitées et étaient sans aucun doute à la portée d'un lycéen. De fait, la littérature sur les techniques d'attaques informatiques est abondante, tant sur internet qu'en librairie et en kiosque, et certaines des failles ont pu être découvertes grâce à des outils d'analyse de sécurité automatique disponibles en libre téléchargement sur Internet.

Paradoxalement, face à cette démocratisation des techniques d'attaque, peu de développeurs restent sensibles aux problèmes de sécurité. Le problème étant que les logiciels de Vie Scolaire incriminés ont d'abord été conçus pour tourner sur un

... Sécurité des applications en EPLE

poste de travail puis adaptés pour fonctionner en réseau (privé puis ouvert). Or, les exigences de sécurité d'une application dite "réseau" sont sans commune mesure avec un produit dit "monoposte".

Afin d'informer les éditeurs développant des applications à destination des établissements scolaires de nos exigences en matière de sécurité, le groupe de travail a rédigé une liste de recommandations en forme de guide de "bonne conduite".

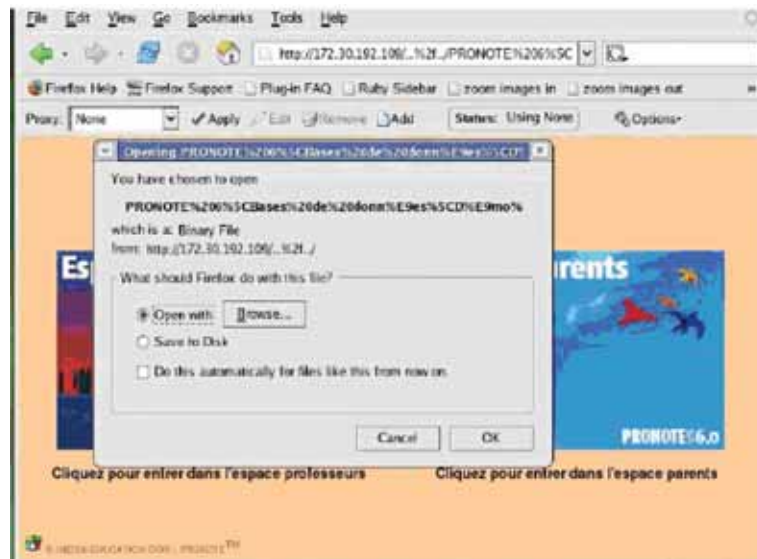
Reste que toute application est faillible; elle naît, vit et évolue au rythme des bugs découverts et corrigés, la rendant à chacun de ses stades de développement vulnérable à telle ou telle attaque. Aussi, un audit technique approfondi est nécessaire pour limiter au maximum de nombre de failles pouvant compromettre la sécurité.

Grâce aux études réalisées, les failles des premiers logiciels analysés ont pu être découvertes et corrigées par les éditeurs, augmentant très sensiblement leur niveau de sécurité, et par voie de conséquence, leur fiabilité intrinsèque.

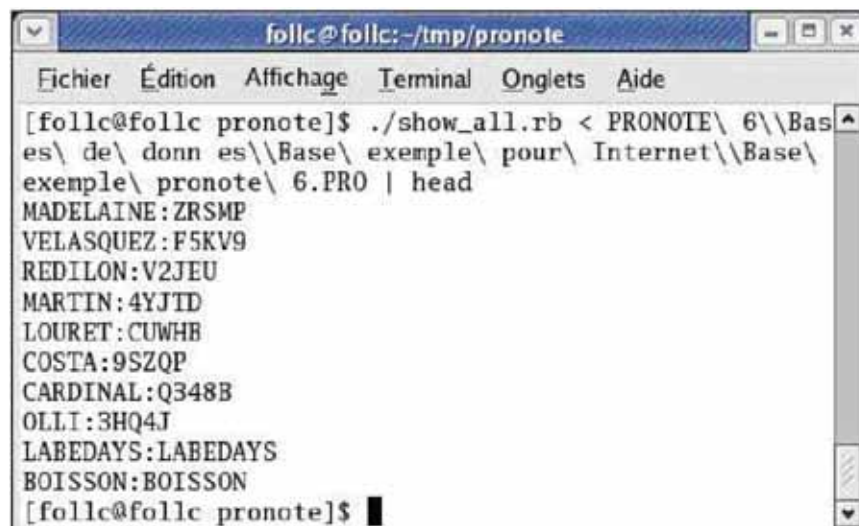
L'agenda du groupe de travail prévoit, courant 2005 d'auditer à l'instar des deux premières applications expertisées (Pronote et Campus), les logiciels NotaBene (société OMT) ainsi que DP-Selene (développement interne).

Annexes

Exploitation d'une faille permettant de récupérer le fichier contenant les identifiants cryptés des utilisateurs de Pronote.NET v5.x



Faiblesse du chiffrement permettant de décrypter les mots de passe des professeurs



■ ■ ■ [Dématérialisation des demandes de casier judiciaire

Une mutualisation de l'infrastructure d'échange interministériel

François NALIN, académie d'Orléans-Tours
Cyrille MENANT, DPMA A3]

En 2004, la mise en place d'une plateforme fédérative d'échange (CFT) a facilité l'interopérabilité des systèmes d'information entre l'éducation nationale et le MINEFI (Paye/Paie et Kheops/NDL). Elle a permis de réaliser des économies substantielles par l'utilisation des réseaux intranet de chacun des ministères (Racine et Canopee).

Sur la base de cette réussite, l'éducation nationale, en partenariat avec le ministère de la justice, a entrepris de dématérialiser la demande de casier judiciaire. Jusqu'à présent, la demande s'effectuait manuellement par les services gestionnaires, au travers d'une interface minitel ou web.

L'objectif est d'intégrer la demande dans l'application OCEAN en s'appuyant sur les infrastructures déjà déployées. La complexité, pour arriver à une dématérialisation totale, a été augmentée par l'utilisation du mode d'échanges TEDECO toujours utilisé par la justice sur réseau X25.

Il a été confié au pôle de compétence d'Orléans-Tours la mise en place d'une passerelle nationale permettant de faire le lien avec le système d'information de la justice. Le schéma si dessous décrit l'architecture générale :

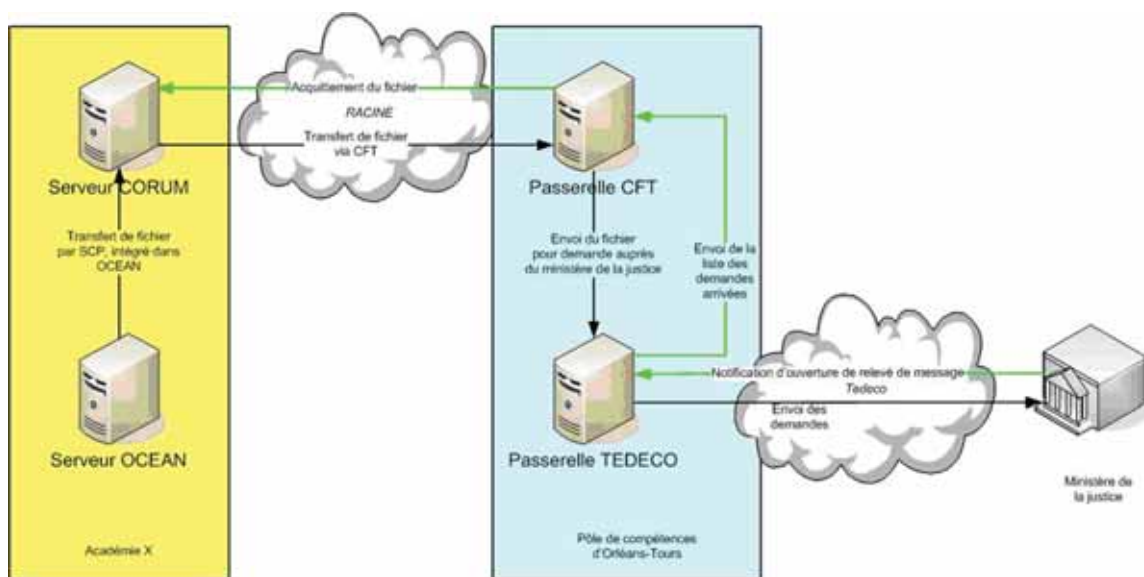


Schéma d'architecture simplifié pour l'automatisation des demandes de casiers judiciaires

La mise en place de ce dispositif est prévue pour le 1er juillet.

■ ■ ■ [Les logiciels libres à l'éducation nationale

Plus de 60 % des licences logiciels utilisés sur les serveurs de l'éducation nationale sont issus du monde libre...

Sandrine OMOND
DPMA A3]

Historique →

Une culture du logiciel libre très développée avec une expérience acquise au fil des années à partir de 1998

Le logiciel libre a pris une place grandissante à l'éducation nationale à partir de 1998. Le ministère a été un précurseur en utilisant ces solutions à tous les échelons du système éducatif (établissements, services académiques...) et en acquérant au fil des années une compétence reconnue dans le domaine.

Cette compétence a permis de mettre en place une politique de choix sélectif pour retenir les meilleurs outils issus du secteur sur des critères économiques et technologiques.

Dès 2000, les offres basées sur des logiciels libres ont été systématiquement mises en concurrence avec les offres commerciales pour tous les choix structurants.

Ainsi, les logiciels les plus connus comme LINUX, APACHE ou les suites bureautiques se sont imposés comme des références.

LINUX (serveurs) →

LINUX, le système d'exploitation de référence de l'éducation nationale

Dans les services académiques et à l'administration centrale, LINUX équipe plus de 96 % des quelques 1500 serveurs qui hébergent les grands systèmes d'information de l'éducation nationale.

Dans les établissements scolaires et les écoles, près de 15000 serveurs LINUX " prêts à l'emploi " ont été déployés dans le cadre du programme " SIIEE " coordonné par la DPMA et la DT avec des financements partagés entre l'Etat et les collectivités. Ces serveurs offrent des services de sécurité (pare-feu, filtrage...) et de communication pour accompagner les usages pédagogiques et administratifs.

De manière générale, toutes les applications WEB s'appuient sur l'outil Apache.

Les solutions pour le poste de travail →

Des postes de travail majoritairement sous Windows avec l'alternative du logiciel libre comme un levier d'une moindre dépendance de l'éditeur Microsoft.

Le poids du logiciel libre au sein du système éducatif a été un des éléments qui a permis de négocier avec Microsoft des tarifs particulièrement intéressants sur la suite bureautique Office (moins de 60 %).

Ce tarif attractif a limité le développement des suites bureautiques alternatives qui représentent un peu moins de 10 % des licences dans les services et les établissements. La pression est néanmoins maintenue pour que l'alternative reste un argument de négociation avec l'éditeur.

La suite bureautique alternative OpenOffice est largement utilisée par le corps enseignant comme un outil de travail partagé avec les élèves ; la gratuité de la solution facilitant le déploiement dans les familles.

... Les logiciels libres à l'éducation nationale

Une démarche pragmatique



Le logiciel libre a trouvé sa place au sein du SI de l'éducation nationale à un niveau maîtrisé et maîtrisable.

Si le logiciel libre peut permettre de réduire les coûts d'investissement en rendant l'informatique moins dépendante des grands éditeurs, les solutions retenues doivent, pour atteindre ces objectifs, être maîtrisées parfaitement par la fonction informatique. Sinon, des coûts cachés importants peuvent apparaître ou une baisse globale de la qualité de service peut être constatée.

Initié très tôt, la démarche pragmatique a permis de placer le logiciel libre au niveau le plus pertinent de notre système d'information et d'en tirer les meilleurs profits. Ces déploiements se sont appuyés sur les compétences de nos centres informatiques pour éviter toute dérive en matière de recours à la prestation de service (dérive assez symptomatique des projets autour du " libre "). D'importants programmes de formation ont été mis en place pour que la culture soit largement partagée par l'ensemble de la fonction informatique

Pour les composants à haute valeur technologique (bases de données, serveurs d'application...), le recours à des solutions commerciales reste un principe de précaution, les solutions du " libre " manquant généralement de maturité.

Le poids du logiciel libre reste un argument de négociation avec les éditeurs nous permettant de tirer les prix des licences vers le bas comme cela a été le cas lors du récent appel d'offres sur les bases de données (IBM DB2).



■ ■ ■ [Plan national de formation des informaticiens

Thierry AUBIN
DPMA A3]

Le plan national de formation [2ème semestre 2005]

Le présent plan national de formation " hautes technologies de l'informatique " est un ensemble de dispositifs de formations proposés au niveau national. Il est destiné aux informaticiens des services académiques (CATI & CDTI) et de l'administration centrale. Il répond aux besoins d'accompagnement à la mise en œuvre dans les services des différentes composantes techniques et logicielles des systèmes d'information. Il s'inscrit dans les axes de progrès définis dans le Schéma Stratégique des Systèmes d'Information et des Télécommunications (S3IT)

Ce plan national de formation traduit d'une part les priorités nationales en matière de projets informatiques et d'autre part le nécessaire maintien du potentiel aux technologies et outils déployés en académie dans le cadre national. Il doit être décliné au niveau académique et traduire les options et engagements de l'académie en matière de maintien des compétences professionnelles des équipes informatiques dans le cadre des objectifs fixés nationalement. Il peut être complété par des dispositifs de formation spécifiques à l'académie pour tenir compte des projets informatiques locaux ou d'un développement particulier de compétences.

L'offre de formation

L'offre nationale de formation à destination des équipes informatiques est définie sous forme de parcours de formation professionnalisant par métiers et par domaines.

Ces parcours ont pour vocation :

- à aider chacun à identifier les formations dont il a besoin
- à se repérer dans l'offre de formation
- à organiser ses demandes de formation

Métiers

Management
Assistance technique
Système
Réseau
Exploitation
Développement
Diffusion

Domaines

Sécurité
Décisionnel

Les parcours visuels des formations, les programmes des dispositifs et modules de formation seront accessibles à l'adresse :

www.orion.education.fr/dpma-a3. [rubrique : Formation des informaticiens puis Plan National de Formation]

Vous y trouverez notamment les fiches descriptives des programmes, contenus et pré requis spécifiques à une action [rubrique : Fiches programme]

Les modalités de la formation

Les séminaires et conférences techniques

Les séminaires et conférences techniques sont organisés à l'attention des chefs de centre informatique et des responsables des équipes nationales, ils ont pour objectif le perfectionnement professionnel et l'accompagnement à l'évolution technologique.

Les Journées techniques et ateliers d'échanges

Les journées techniques s'adressent à des publics définis selon la nature du regroupement avec pour objectif de sensibiliser aux technologies " pointues " et leurs impacts sur les systèmes. Elles proposent aussi un espace d'échanges et de mutualisation des pratiques.

La formation à distance

La Formation Ouverte A Distance (FOAD) propose à tous les informaticiens des outils de travail collaboratif et d'enseignement en ligne. L'apprenant suit la formation selon un parcours qu'il peut personnaliser en fonction de ses besoins en utilisant les outils mis à sa disposition. Son parcours de formation est suivi par un tuteur. Les offres de services associées sont proposées par le pôle de compétences inter académique FOAD hébergé à Toulouse

Les sessions intra académiques

Les dispositifs proposés s'attachent dans tous les cas où cela est possible à rapprocher la formation de l'intéressé. Ainsi lorsque la demande académique est suffisante (au-delà de huit personnes souhaitant participer à une même action, cinq personnes dans le cas spécifique des Dom et Tom), et que des contraintes logistiques et financières le permettent, les sessions sont organisées localement. Elles sont programmées en coordination avec le service informatique de l'académie concernée.

Les sessions inter académiques

Les sessions inter académiques sont pilotées et mises en place nationalement par la SDPI à partir du recueil des besoins établis par les académies dans le cadre des formations inscrites dans le présent plan de formation des équipes informatiques.

L'enveloppe académique de formation individuelle [EAFI]

L'enveloppe EAFI permet de financer des formations à des technologies de pointe en complément des dispositifs nationaux. C'est une réponse individuelle, souple et adaptée répondant aux besoins exprimés par les académies. Les sessions se déroulent dans les locaux du prestataire en mode inter entreprise.

... Plan national de formation des informaticiens

Organisation et modalités des inscriptions

Définition du plan de formation académique

L'académie définit ses besoins en formation et ses modalités d'actions en tenant compte des priorités nationales et projets académiques dans le cadre des objectifs définis dans le plan national de formation.

Recueil des besoins académiques

L'académie réalise en interne le recueil de ses besoins en formation et transmet la consolidation des besoins à la SDPI. A partir de ces éléments, l'académie en accord avec la SDPI définit les modalités pratiques d'organisation des formations réalisées dans l'académie et à l'échelon national.

Modalités de mise en place des formations en intra académiques

Lorsque la demande académique permet de constituer des groupes homogènes et que des contraintes logistiques et financières le permettent, les sessions sont organisées localement. Elles sont programmées dans les locaux de l'académie en coordination avec le service de l'académie concernée pour tenir compte des contraintes de déplacement et de disponibilités des agents.

Modalités de mise en place des formations en inter académiques

Lorsque la demande académique ne permet pas de constituer des groupes homogènes, les informaticiens concernés sont alors invités à participer à des sessions nationales de formation inter académique se déroulant pour l'essentiel à Paris. Une application informatique spécifique aux informaticiens permet l'inscription individuelle du stagiaire aux sessions de formations souhaitées.

Les candidatures individuelles

Elles viennent en complément des formations proposées dans le plan national de formation des informaticiens. Elles font l'objet d'un examen financier particulier et nécessite un accord préalable de la SDPI. Les formations doivent relever du domaine des formations " hautes technologies de l'informatique ".

Les journées techniques

Afin de tenir compte au mieux des contraintes de service et des disponibilités des personnels informatiques, les inscriptions aux journées techniques se feront dorénavant à travers un appel à candidature spécifique environ cinq semaines avant le début de la formation sur proposition des chefs de centre.

La formation à distance

Les inscriptions sont en libre accès sur le site FOAD [<http://foad.orion.education.fr>]

Calendrier prévisionnel pour le second semestre 2005

ETAPE 1	Publication du plan national de formation au Bulletin Officiel	juin 2005
ETAPE 2	Déclinaison du plan académique de formation et recueil des besoins académiques (GAIA)	été 2005
ETAPE 3	Consolidation des besoins académiques au niveau national	septembre 2005
ETAPE 4	Publication du calendrier des sessions de formation intra académique et inter académique	septembre 2005
ETAPE 5	Début des formations intra académique	octobre 2005
ETAPE 6	Début des formations inter académiques	novembre 2005

... Plan national de formation des informaticiens

METIERS	Journées techniques	Concepts d'architecture	Services	SGBD	Compétences spécifiques au métier
management	* Journées techniques du Gartner				* Séminaire " les tendances de l'informatique " * Journées de formation spécifiques
assistance technique	* Les journées des responsables CRIA [J CRIA] * Les journées du poste de travail [J-PC]	* Architecture réseau * Architecture de sécurité * Technologie Web * Gestion d'identité et signature électronique		* DB2 - Expertise : outils de gestion	* Serveur Linux * Environnement Open source * Eole - Serveur Linux en EPLE * Migration du poste de travail
administration système	* Les journées Systèmes et Réseau [J SR]	* Architecture réseau * Architecture de sécurité * Technologie Web * Gestion d'identité et signature électronique	* BEA - Web Logic Server * BEA - Web Logic Intégration * ClearTrust (RSA) * Messagerie (SUN) * Services Open source	* DB2 - Admin : DBA 1 & 2	* Serveur Linux * Supervision des systèmes * Environnement Open source
administration réseau	* Les journées Systèmes et Réseau [J SR]	* Architecture réseau * Architecture de sécurité * Technologie Web * Gestion d'identité et signature électronique			* Serveur Linux * Réseaux et télécommunications * Environnement Open source * Supervision du réseau * Sécurité des réseaux
exploitation (administration des SI)	* Les journées de l'exploitation [J-ADSI]	* Architecture réseau * Architecture de sécurité * Technologie Web * Gestion d'identité et de signature électronique	* Services open source * BEA - Web Logic Server * BEA - Web Logic Intégration	* DB2 - Expertise : outils de gestion * Base de données - MySQL [iprof]	* Environnement Open source * Eole - Serveur Linux en EPLE * Outil décisionnel : Business Objects
développement	* Les journées du développement [J-DEV]	* Architecture réseau * Architecture de sécurité * Technologie Web * Gestion d'identité et signature électronique	* BEA - Web Logic Server * BEA - Web Logic Intégration * ClearTrust (RSA)	* DB2 - Développement	* Environnement Open source * Méthodologie de développement * Langage de développement * Accompagnement et suivi de projets
diffusion	* Les journées de la diffusion [J-DIFF]	* Architecture réseau * Architecture de sécurité * Technologie Web * Gestion d'identité et signature électronique	* BEA - Web Logic Server * BEA - Web Logic Intégration	* DB2 - Expertise : outils de gestion * Base de données - MySQL [iprof]	* Environnement Open source * Accompagnement et suivi de projets * Outils de médiatisation de contenus [FOAD] * Classe virtuelle
DOMAINES					
décisionnel	* Les journées du pilote [J-PIL]	* Architecture réseau * Architecture de sécurité * Technologie Web			* Outil décisionnel : Business Objects * Outil décisionnel : Système d'information décisionnel
sécurité	* Les journées de la Sécurité des Systèmes d'Information [J-SSI]	* Architecture réseau * Architecture de sécurité * Technologie Web * Gestion d'identité et signature électronique			* Sensibilisation aux politiques de sécurité

■ ■ ■ [Ils arrivent... ils s'en vont]



La vie des centres

Annick DUQUAY

Le 1er septembre, celle-ci quittera le CATI de Créteil, mais pas le rectorat.

Elle mettra ses compétences au service du secrétariat général et prendra en charge les dossiers IOLF et indicateurs



La vie de la SDPI

Esther FAVRET- DPMA A2

Reçue au dernier concours de CASU elle rejoindra l'académie de Nancy-Metz au 1er septembre 2005

Michel GENEIX - DPMA A1

Bienvenue à Michel GENEIX, nouveau chef de projet dans le domaine du décisionnel.

■ ■ ■ [Brèves]]

CONDUITE DU Changement Autour du Poste agent

Le groupe de travail " CODUCAP " mène actuellement une réflexion sur le futur poste de travail, l'évaluation de son coût complet et son évolution dans le temps. Cette réflexion débouchera sur la rédaction du Socle du Schéma Directeur du Poste agent (SSDP) et un premier document devrait être disponible à la fin de l'année 2005.

S.O



Bonnes vacances à tous...

Renouvellement du marché national de micro-ordinateurs

Le marché national de micro-ordinateurs actuel arrive à son terme fin septembre 2005. Son renouvellement est en cours d'exécution. Deux lots distincts ont été prévus : un lot de PC de bureau et un lot de portables, chaque lot se déclinant en trois modèles de type " bureautique ", " gestionnaire " et " expert technique ".

La notification de ce prochain marché est prévue pour le mois d'octobre 2005.

S.O

Marché téléphonie

Un marché pour la fourniture de services de téléphonie fixe sera mis en place prochainement. Il s'inscrit dans la stratégie ministérielle de réforme (SMR) et a vocation à couvrir l'ensemble des besoins des services centraux et déconcentrés ainsi que les établissements intéressés. L'objectif est de réduire les coûts de la téléphonie de 15 à 20%.

K.D

Septembre

16 septembre Réunion du groupe préparation des événements
22 septembre Réunion du groupe Sécurité Racine
29 et 30 septembre J-PIL

Octobre

4 octobre Réunion du groupe COVODO
10-13 octobre Séminaire «Les Tendances de l'informatique»
20 octobre Réunion du groupe OTDA

Novembre

4 novembre Réunion du groupe Suivi des marchés
7 novembre Réunion du groupe Referens
8 novembre Réunion du groupe Formagroup
10 novembre Réunion du groupe EI2E
16 novembre Réunion du groupe OTAMI
17-18 novembre J-ADSI
19 novembre Diectoire des pôles de compétences
22 novembre Réunion du groupe QUADDE

titre du document

mAg3

périodicité

trimestriel

pour plus d'information

www.orion.education.fr/dpma-a3

éditeur

Bureau des études techniques et des plans d'informatisation

contact

Bureau DPMA-A3

ce.dpma-a3@education.gouv.fr

date de parution

juillet 2005

conception graphique

dpma-a3

impression

BBI

Équipe de rédaction :

M. Affre, T. Aubin, M. Baradi, Ph. Boidart, K. Dib, F. Gilles, I. Goimard, A. Guyot, N. Laredj, P. Leguérinel, C. Menant, J. Michaud, S. Omond, A. Quennarouch,

Ont participé à ce numéro :

CEPSI, L. Le Prieur, Cabinet d'avocats Bensoussan, P. Logli, C. Foll, D. Martin, F. Nalin

ministère
éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



direction
des Personnels
de la Modernisation
et de l'Administration

bureau

des Etudes techniques
et des plans d'informatisation
(DPMA - A3)